

**Province de Québec**  
**Municipalité du Village de Kingsbury**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Kingsbury tenue le 10 janvier 2023 à 19 h, à la salle du Conseil située au 370 rue Du Moulin à Kingsbury.

Sont présents :

Myriam Baum, conseillère,  
Suzanne Bédard, conseillère,  
Claire Morazain, conseillère,  
Marc Saumier, conseiller  
Tommy Vaillancourt, conseiller,  
formant ainsi quorum sous la présidence de la mairesse Martha Hervieux.

Est absent :

Pierre Bail, conseiller

Madame Chantal Coutu, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

**1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de la convocation et du quorum**

La régularité de la convocation de l'assemblée, de même que le quorum, sont constatés par la mairesse à 19 h. Elle déclare par la suite l'ouverture de l'assemblée.

2023-01-01

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Le projet d'ordre du jour a été transmis par courriel à chaque membre du conseil. Il est proposé par la conseillère Claire Morazain, appuyé par le conseiller Marc Saumier,

Que l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant en ajoutant au point

14. Varia les items suivants :

- a. Chiens
- b. SVQ (Saviez-vous que...)

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de la convocation et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

**Administration**

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2022 et de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022
4. Première période de questions (10 minutes)
5. Finances
6. Suivis
  - a. Taxes en souffrance
7. Correspondances
8. Règlement 160 (taxes municipales)
9. Subvention EEC (Emploi Canada)
10. Sensibilisation GMR
11. Guepe
12. Fermeture compte CIBC
13. Budget 2023

**Sécurité publique**

14. Zone de 30km/h vis-à-vis le parc

**Transport (voirie)**

15. Réparation chemin Oak Hill

**Hygiène du milieu (aqueduc et égout)**

16. Évaluation des boues

**Aménagement, urbanisme et développement**

17. Règlement relatif à la démolition d'immeubles

**Loisirs et culture**

18. Patinoire

19. Lettre d'une citoyenne

20. Vente de livres

**Autres**

21. MRC du VSF

a. Ouverture de l'Écocentre

b. Démarche stratégique

c. Consultation publique

22. Varia

a. Chiens

b. SVQ

23. Rapport des comités

a. CCU

b. CPIR

24. Deuxième période de questions (10 minutes)

25. Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**ADMINISTRATION**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2022 et de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022**

Les élus ayant pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 décembre 2022 et de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022,

2023-01-02

il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par le conseiller Tommy Vaillancourt, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2022 et

2023-01-03

il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par la conseillère Claire Morazain, d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**4. Première période de questions (10 minutes)**

Le citoyen René Raymond était présent pour parler de la réparation du petit ponceau sous son entrée de cour située au 480 de la rue des Ormes. En réponse à cette question, le conseil a informé M. Raymond que lors de la séance du 8 novembre 2022, le conseil avait déjà statué que la municipalité prendrait en charge les frais de la réparation dudit ponceau et que ces travaux seraient effectués au même moment où la virée sera faite pour faciliter le virage des gros véhicules qui doivent emprunter cette rue : camions de déneigement, de vidanges, de recyclage et autobus scolaires). M. René Raymond s'est montré très satisfait de cette décision.

**5. Finances**

2023-01-04

Conformément à la Loi, la directrice générale et greffière-trésorière fait rapport des dépenses autorisées totalisant la somme de 17 148,64\$ pour décembre 2022.

La liste des dépenses est la suivante :

#chèque	Qui	Quoi	Montant
	Bell	Téléphone Station de pompage	220.71
8321	Bell mobilité	Cellulaire Michel Mailhot	69.52
8322	Matrec	Collectes déchets	398.82
8323	Ken Comeau	Réparation chemin Oak Hill	1701.63
8324	Billy Mailhot	Site internet année 2022	165.00
8325	Oktane	Wordpress 2022	120.72
8326	Tech-nic Réseau	Microsoft 365 année 2022	394.74
8327	Eurofins Environex	Analyses eau potable et égout	367.35
8328	Spa	Service décembre 2022	85.49
8329	Sylvain Demers	Service novembre 2022	201.21
8330	Gabriel Couture	Matériaux cabane pour souffleuse	131.85
8331	Hydro-Québec	Réservoir d'eau x 2 Salle municipale Bâtisse patinoire Éclairage des rues Toilette loisirs Pompe égout rue des Ormes Station égout rue Rockland	2137.36
8332	Bandes de patinoire Lampron	Bandes de patinoire, 2 <sup>e</sup> versement	8738.10
8333	Cooptel	Internet bureau municipal	156.96
8334	Matrec	Frais de tonnage	225.77
8335	Hydro-Québec	Garage municipal	29.96
8336	Tech-nic Réseau	Support technique Sygem	109.23
8337	LNA	Installation de sondes pour puits Phase 1 et 2	1894.22
<b>Total</b>			<b>17148.64</b>

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par la conseillère Myriam Baum, d'accepter la liste des comptes à payer et de ratifier les paiements émis pour le mois de décembre 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Revenus perçus CIBC	Du 1 <sup>er</sup> au 31 décembre 2022	
Dépôt	Dépôt	1 486.50
Dépôt	Dépôt taxes	300.00
Dépôt	Dépôt taxes	300.00
Dépôt	Dépôt taxes	763.45
<b>Total</b>		<b>2 849.95</b>

Compte Desjardins	Du 1 <sup>er</sup> au 31 décembre 2022	
Retrait	Retrait paye 1 <sup>er</sup> décembre	-5 456.13
Dépôt	Dépôt Loyer CPIK	18 056.84
Retrait	Retrait CNESST	-161.44
Retrait	Retrait frais	-10.79
<b>Total</b>		<b>21 842.13</b>

Soldes des comptes bancaires au 31 décembre 2022

CIBC	462 758.77
Desjardins	21 842.13
<b>Total des liquidités CIBC et Desjardins au 31 décembre 2022</b>	<b>484 600.90</b>

Le conseil demande à la directrice générale d'ajouter deux lignes après celle des soldes de compte afin de voir le solde des chèques non encaissés ainsi que le montant en réserve. Cette pratique permettra d'avoir une meilleure idée des montants réels restants dans le compte.

2023-01-05

## 6. Suivis

### a. Taxes en souffrance

La municipalité a récupéré un montant de 2 073.45\$ au cours du mois de décembre 2022.

**Attendu qu'**une nouvelle année débute;

**Attendu que** certains citoyens ont encore des sommes dues pour l'année 2022 et quelques-unes pour des années antérieures;

Attendu que lors du dépôt du budget 2023, il a été statué que des frais d'intérêts de 12% seraient facturés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour l'année 2023 et suivante.

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par la conseillère Claire Morazain,

**Que** les frais journaliers de 18%/an seront facturés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les années 2022 et précédentes.

**Que** les frais de 5% de pénalité ne seront pas facturés.

### b. Projet Passerelle et belvédère : Entente et subvention avec le Ministère de l'Éducation

La direction a reçu un courriel qui mentionnait qu'il manque deux (2) signatures pour finaliser le dossier. De plus, il semblerait qu'avec les documents que la municipalité a fournis, le montant de la subvention serait abaissé de 19 709\$ à 14 746.57\$. La mairesse Martha Hervieux se propose d'entrer en contact avec l'assistante du député André Bachand afin de lui exposer la situation et voir de quelle façon nous pouvons procéder pour que la municipalité récupère le montant retiré.

### c. Bottin téléphonique du Club de ski de fond de Melbourne

Après vérification, le montant à payer pour que la municipalité obtienne une inscription en caractère gras dans ce bottin n'est pas de 80\$ mais de 95\$. Le conseil est d'accord pour augmenter la somme accordée de 80\$ à 95\$, et la modification sera aussi faite sur le document présentant la liste des dons que la municipalité accordera en 2023.

### d. SAB

La mairesse Martha Hervieux, fera un suivi auprès de l'équipe du Député André Bachand pour comprendre pourquoi la municipalité n'a toujours pas reçu le montant promis de 3000\$ destiné à soutenir l'action bénévole.

## 7. Correspondances

## 8. Règlement 160 (taxes municipales)

**Province de Québec  
MRC du Val-Saint-François  
Municipalité du Village de Kingsbury**

## RÈGLEMENT NUMÉRO 160

### RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

**ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Marc Saumier, lors de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2022;

## **À CES CAUSES,**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par le \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil de la Municipalité du Village de Kingsbury ordonne et statue par le règlement numéro 160 de ce qui suit :

### **ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

### **ARTICLE 2**

Le présent règlement a pour titre *Règlement déterminant les taux de taxe pour l'exercice financier 2023*.

### **ARTICLE 3**

Une taxe générale sur la valeur foncière de 0.44\$ par 100\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2023, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité.

### **ARTICLE 4**

Une taxe de 0.08\$ par 100\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2023, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité pour les services de la Sûreté du Québec.

### **ARTICLE 5**

Une taxe de 0.12\$ par 100\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2023, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité pour les services de la Sécurité civile/incendie.

### **ARTICLE 6**

Un tarif annuel de 230\$ soit imposé et prélevé pour l'année fiscale 2023 à toutes les unités de logement desservies par le service d'eau potable ainsi qu'un tarif de 505\$ à toutes les unités de logement desservies par le service d'assainissement des eaux usées.

Les tarifs pour les services d'eau potable et d'assainissement des eaux usées doivent dans tous les cas être payés par le propriétaire.

### **ARTICLE 7**

Un tarif annuel de 190\$ pour le service résidentiel et de 190\$ pour le service commercial, soient imposés et prélevés pour l'année fiscale 2023 à toutes les unités de logement résidentielles et commerciales desservies par le service d'enlèvement, de transport et de disposition des ordures ménagères.

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

### **ARTICLE 8**

Le loyer sur l'immeuble du Motel Industriel de 83 000\$ avant taxes soit chargé au CPIK pour l'année 2023. Que les montants des services soient facturés au montant de : 5000\$ pour les eaux usés (15%), 6152.28\$ pour l'eau potable (30%), 1616\$ pour la Sûreté du Québec (15%), 2625\$ pour la Sécurité civile et le service-incendie (15%), et que ces montants soient non taxables.

Ce loyer sera à la charge du CPIK et payable en 12 versements égaux le 1<sup>er</sup> jour de chaque mois.

**ARTICLE 9**

Le conseil municipal décrète que la taxe foncière et toutes les autres taxes ou compensations seront payables en quatre versements égaux, le premier versement étant dû trente (30 jours) après l'envoi du compte de taxes, le deuxième versement le 2 mai, le troisième versement le 4 juillet et le quatrième le 26 septembre 2023. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes excédant 300\$ pour chaque unité d'évaluation.

**ARTICLE 10**

Les prescriptions des articles 6 et 7 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles suite à une correction au rôle d'évaluation, sauf que l'échéance du versement, s'il y a lieu, sera de trente jours (30 jours) suivant la date de facturation.

**ARTICLE 11**

Le conseil décrète que le solde total du compte devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance et porte intérêt à raison de 12 % par année.

**ARTICLE 12**

Ces taux sont en vigueur pour l'année 2023.

**ARTICLE 13**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Martha Hervieux  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Chantal Coutu  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :	19 décembre 2022
Présentation du projet de règlement :	19 décembre 2022
Adoption du règlement :	_____ 2023
Entrée en vigueur :	_____ 2023

Point remis au conseil de février 2023 pour revoir les articles de loi.

**9. Subvention EEC**

Le conseil accepte que la direction dépose une demande permettant l'embauche d'un (1) employé d'été grâce à la subvention EEC qui provient du fédéral. Ce poste est payé au salaire minimum de 14.25\$ et est subventionné à 50% par le programme fédéral. La municipalité doit pour sa part déboursier un montant de 2990.60\$ par employé pour un contrat de 12 semaines à 35h/sem.

**10. Sensibilisation GMR**

La directrice générale a reçu un document qui présente diverses propositions afin de sensibiliser la population à une gestion responsable des matières résiduelles. La majorité des programmes sont payants mais l'un d'eux est gratuit et consiste à fournir des capsules d'information qui pourraient être retransmises dans le *Saviez-vous que*.

**11. Guepe**

L'organisme Guepe vise à sensibiliser la population à la protection des cours d'eau et offre son expertise sans frais. Le marais de Kingsbury a été identifié comme un lieu important à préserver.

Le conseil accepte et suggère leur présence durant les vacances de la construction et les fins de semaine en général. Le volet 3 est celui qui retient le plus l'attention parmi les membres du conseil.

## **12. Fermeture du compte CIBC**

2023-01-06

**Attendu que** la municipalité a deux comptes bancaires, l'un à la banque CIBC et l'autre à la Caisse Desjardins de Richmond;

Il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par la conseillère Claire Morazain,

**De** garder ouvert le compte de la Caisse Desjardins pour faciliter l'ensemble de la comptabilité ET de fermer le compte à la CIBC lorsque tous les transferts et transactions seront complétés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

## **13. Budget 2023**

La conseillère Suzanne Bédard souhaite apporter des points à discuter pour ce qui est du budget.

a) Elle suggère qu'une nouvelle façon de faire soit mise en place pour la facturation du CPIK.

b) Que les locations de la salle communautaire soient taxables.

c) Que les livres vendus soient également taxables.

d) Qu'un montant de 60 000\$ soit mis de côté pour la vidange des boues au lieu du montant de 23 075\$ actuellement au budget.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **TRANSPORT (VOIRIE)**

#### **14. Zone de 30km/h vis-à-vis le parc**

Pas de nouvelle

#### **15. Réparation chemin Oak Hill**

2023-01-07

**Attendu que** le conseil avait autorisé la dépense pour le rechargement granulaire du chemin Oak Hill

Il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par le conseiller Tommy Vaillancourt,

**De** confirmer que la réparation a bel et bien été faite.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

## **HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)**

### **16. Mesure des boues**

Une mesure des boues a été faite en fin d'année 2022. La direction n'a toujours pas reçu la facture ni le rapport, malgré les courriels envoyés et l'appel passé à la compagnie responsable de l'évaluation.

## **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **17. Règlement relatif à la démolition d'immeubles**

#### **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-127 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE**

Monsieur ou madame le ou la conseiller (ère) donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption le règlement numéro 2023-127 relatif à la démolition d'immeubles dans le but de:

- contrôler les démolitions, la protection du patrimoine immobilier et les régimes d'entretien des bâtiments;
- favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable.

Une copie du règlement est remise aux membres du conseil, conséquemment une demande de dispense de lecture est accordée.

Ce point est reporté au conseil de février 2023. Un comité sera formé.

## **LOISIRS ET CULTURE**

### **18. Patinoire**

- a. Les bandes de la patinoire ont été livrées et installées grâce à une équipe de bénévoles dévoués qui ont cumulé 120 heures de main d'oeuvre dans ce projet. Dans le processus, une cabane pour la souffleuse a été construite par Marc Saumier afin que le bâtiment de la patinoire soit libre et accessible aux patineurs. Une liste de bénévoles et un horaire seront mis en place pour assurer l'ouverture et la fermeture du bâtiment de la patinoire et ainsi s'assurer que l'endroit soit sécuritaire. La municipalité fera paraître une annonce afin de recruter des bénévoles intéressés.
- b. Attendu que des sandwiches ont été préparés bénévolement par Daniel Bernard et Céline Gagné pour nourrir les bénévoles présents à l'installation des nouvelles bandes, il est proposé par la mairesse de remettre un montant de 50\$ pour rembourser les frais encourus. Tous les conseillers.ères présent.es sont en accord.
- c. Une suggestion de faire une inauguration pour la patinoire a été lancée. Le sujet sera rediscuté au conseil de février.
- d. Le conseil demande à la direction de voir avec l'employé Michel Mailhot si la minuterie pour la lumière à la patinoire est toujours fonctionnelle. Si oui, elle devra être reprogrammée pour les besoins de cet hiver, sinon elle devra être remise en état si les coûts ne sont pas trop élevés. Au besoin ce sujet sera remis au conseil.

### **19. Coin-Kafé**

La responsable du Coin-Kafé, Christine Fortin, a fait parvenir une lettre à tous les membres du conseil suite à la séance de décembre. Certains conseillers.ères ont trouvé ce courriel inadéquat. Certains insistent sur le fait qu'il faut s'assurer de faire la distinction entre le Coin-Kafé et la salle communautaire qui sont deux entités différentes et qui doivent être gérées séparément.

## 20. Vente de livres

La conseillère Suzanne Bédard demande si toutes les copies à donner obligatoirement et gratuitement ont bien été remises ou s'il est prévu d'en donner d'autres.

La mairesse Martha Hervieux mentionne que toutes les copies ont été remises qu'il reste quelques copies à vendre. Si le conseil décidait d'aller en réimpression pour le livre, cela devrait se faire sans l'appui de la fondation Bombardier.

## AUTRES

### 21. MRC du VSF

#### a. Ouverture de l'Écocentre

L'Écocentre de St-François sera ouvert au public les samedis 21 janvier et 18 mars 2023.

#### b. Démarche stratégique

Afin de mieux comprendre et évaluer les besoins et les attentes des citoyens, des entreprises et des organismes qui constitue la MRC du Val-Saint-François, une démarche stratégique a été entreprise en décembre 2022 et se poursuivra sur une période d'environ 6 mois. Une consultation publique est présentement en cours, du 22 décembre au 16 janvier 2023. L'information sera mise sur le site internet de la municipalité.

#### c. Consultation publique

**Attendu que** la municipalité a reçu une demande de la MRC pour une assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 2021-03;

Il est proposé par la conseillère Claire Morazain, appuyé par la conseillère Suzanne Bédard,

**Que** la directrice procède à l'affichage de l'avis public au babillard de la municipalité.

2023-01-08

### 22. Varia

#### a. Chiens

À la suite de demandes de citoyens qui souhaitent apporter leur chien au bureau de poste, une demande est faite au conseil à ce sujet. Le conseil réitère sa décision d'interdire la présence de chiens dans les bâtiments municipaux. Pour appuyer sa décision, le conseil demande à la direction de faire des recherches pour savoir s'il existe une loi ou un règlement municipal officiel à ce sujet.

### 23. Rapport des comités

#### a. CCU

Une demande de dérogation mineure a été faite en 2021 par le résident du 423 rue Principale, demande qui avait été acceptée. Le résident avait alors déboursé la somme de 300\$ pour obtenir son permis. À peu près au même moment, soit en avril 2021, le conseil a abaissé le montant demandé pour un permis à 100\$. Le résident réclame la différence, soit un montant de 200\$.

La même situation s'est produite aux mêmes dates pour le citoyen domicilié au 70 chemin Valley.

**Attendu que** 2 résidents ont déboursé un montant excédentaire pour leur permis de dérogation;

**Attendu que** le prix a été modifié de 300\$ à 100\$ à la même période où les demandes ont été faites;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par le conseiller Marc Saumier,

2023-01-09

Que les deux résidents se voient rembourser le montant excédentaire de 200\$.

**b. CPIR**

Le conseil décide de ne pas envoyer de représentant au CPIR (Complexe de Promotion Industrielle de Richmond) pour l'année 2023.

**24. Deuxième période de questions (10 minutes)**

2023-01-10

**25. Levée de l'assemblée**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par la conseillère Myriam Baum, que la présente séance soit levée à 21h35.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

---

Martha Hervieux,  
Mairesse

---

Chantal Coutu,  
Directrice générale et greffière-trésorière